



Vandœuvres, le 2 juin 2025
Législature 2025-2030

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
du lundi 2 juin 2025 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Carlos BACHMANN, Dorothée DE LOUSTAL, Léonard DE RHAM, Françoise FLEURY, Jean-Pierre GARDIOL, Sibilla HÜSLER ENZ, Sonia LEMBO, Véronique LÉVÊQUE, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Guillaume SCHLAEPFER, Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Victor TURRETTINI

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
Mme Isabelle TERRIER, conseillère administrative
M. Maximilien TURRETTINI, conseiller administratif

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général
Mme Stéphanie CHENEVARD, assistante de direction

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

Excusé : M. Harley ANDEREGG

* * *

M. GARDIOL, doyen d'âge, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare ouverte la séance d'installation du Conseil municipal pour la législature 2025-2030.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 9 avril 2025 relatif à la validation partielle de l'élection des Conseils municipaux

M. GARDIOL donne lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 9 avril 2025 :

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, lettre a, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

Vu l'article 77, alinéas 1 et 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;

Vu l'arrêté du Conseil d'État, du 26 mars 2025, constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'avis officielle du 28 mars 2025, déclaré exécutoire nonobstant recours afin de permettre la constitution des conseils municipaux et d'assurer ainsi la continuité institutionnelle des communes genevoises ;

Attendu que deux recours sont pendants devant la chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre le résultat de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier ;

Attendu que la restitution de l'effet suspensif a été demandée dans le cadre d'un des deux recours ;

Attendu que le Conseil d'État considère qu'il se justifie de surseoir en l'état à la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier dans l'attente du prononcé de la chambre constitutionnelle sur effet suspensif ;

Vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes ;

Attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

ARRÊTE

Les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025 des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandœuvres, Versoix et Veyrier sont validés.

2. Prestation de serment des conseillers municipaux devant le doyen d'âge

L'assemblée se lève.

M. GARDIOL invite les conseillères et conseillers municipaux élus à lever la main pendant la lecture de la formule de prestation de serment (art. 8 LAC) :

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Les conseillères et conseillers sont appelés nominativement et répondent par : « Je le jure » ou « Je le promets. »

- BACHMANN Carlos
- DE LOUSTAL Dorothée
- DE RHAM Léonard
- FLEURY Françoise (-RACINE)
- HÜSLER ENZ Sibilla
- LEMBO Sonia
- LÉVÊQUE Véronique
- PEYER Jean
- PICTET Catherine
- PRADERVAND Frédéric
- PROVINI Eric
- PROVINI Melvin
- RICCIO Eugenia
- SCHLAEPFER Guillaume
- STALDER Paul
- TURRETTINI Galia
- TURRETTINI Victor

M. GARDIOL déclare qu'il est pris acte des serments de chacun et annonce qu'il sera procédé à la prestation de serment de M. ANDEREGG à la prochaine séance utile du Conseil municipal.

L'assemblée se rassied.

3. Élection du Bureau du Conseil municipal

M. GARDIOL fait procéder à l'élection des membres du bureau, tels que proposés par les groupes :

- **Présidence** : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'élection de Mme PICTET.
- **Vice-Présidence** : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'élection de M. E. PROVINI.
- **Secrétaire** : à la majorité, par 11 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions, le Conseil municipal approuve l'élection de M. SCHLAEPFER.

M. GARDIOL cède sa place à la Présidente.

La Présidente procède à l'assermentation de M. GARDIOL, doyen d'âge.

L'assemblée se lève.

M. GARDIOL lève la main droite à la lecture du serment, à la suite de laquelle il déclare : « Je le promets. »

L'assemblée se rassied.

4. Désignation des membres des différentes commissions

La Présidente donne lecture du nom et de la composition des différentes commissions. Elle propose que le Conseil municipal vote en une seule fois sur ces dernières.

- **Commission des Finances (CF) :**
 - Présidente : Mme Dorothée DE LOUSTAL
 - Vice-Président : M. Jean-Pierre GARDIOL
 - Membres : Mme Sibilla HÜSLER ENZ
Mme Catherine PICTET
M. Éric PROVINI
Mme Véronique LÉVÊQUE
M. Léonard DE RHAM
M. Guillaume SCHLAEPFER
Mme Galia TURRETTINI
- **Commission Aménagement du Territoire (CAT) :**
 - Président : M. Léonard DE RHAM
 - Vice-Président : M. Victor TURRETTINI
 - Membres : M. Carlos BACHMANN
Mme Dorothée DE LOUSTAL
Mme Sonia LEMBO
M. Jean PEYER
M. Frédéric PRADERVAND
M. Guillaume SCHLAEPFER
(vacant)

3

CP

• **Commission Culture, Jeunesse, Sport et Manifestations (CCJSM) :**

- Présidente : Mme Galia TURRETTINI
- Vice-Président : M. Guillaume SCHLAEPFER
- Membres : Mme Dorothee DE LOUSTAL
Mme Sibilla HÜSLER ENZ
Mme Sonia LEMBO
M. Éric PROVINI
M. Melvin PROVINI
M. Frédéric PRADERVAND
(vacant)

• **Commission Sécurité et Mobilité (CSM) :**

- Président : M. Éric PROVINI
- Vice-Présidente : Mme Catherine PICTET
- Membres : M. Carlos BACHMANN
M. Léonard DE RHAM
Mme Véronique LÉVÊQUE
M. Melvin PROVINI
M. Guillaume SCHLAEPFER
M. Paul STALDER
Mme Galia TURRETTINI

• **Commission Environnement et Déchets (CED) :**

- Président : M. Frédéric PRADERVAND
- Vice-Président : M. Paul STALDER
- Membres : M. Carlos BACHMANN
Mme Françoise FLEURY
Mme Sibilla HÜSLER ENZ
M. Jean PEYER
Mme Eugenia RICCIO
Mme Galia TURRETTINI
M. Victor TURRETTINI

• **Commission Bâtiments (CB) :**

- Présidente : Mme Sibilla HÜSLER ENZ
- Vice-Président : M. Jean PEYER
- Membres : M. Léonard DE RHAM
Mme Françoise FLEURY
M. Jean-Pierre GARDIOL
Mme Catherine PICTET
Mme Eugenia RICCIO
M. Victor TURRETTINI
(vacant)

• **Commission Humanitaire, Sociale et Naturalisations (CHSN) :**

- Présidente : Mme Véronique LÉVÊQUE
- Vice-Présidente : Mme Sonia LEMBO
- Membres : M. Carlos BACHMANN
Mme Dorothee DE LOUSTAL
Mme Françoise FLEURY

M. Éric PROVINI
M. Melvin PROVINI
Mme Eugenia RICCIO
M. Paul STALDER

• **Commission Gestion et Communication (CGC) :**

- Présidente : Mme Eugenia RICCIO
- Vice-Présidente : Mme Catherine PICTET
- Membres : Mme Françoise FLEURY
Mme Sonia LEMBO
Mme Véronique LÉVÊQUE
M. Jean PEYER
M. Melvin PROVINI
M. Paul STALDER
(vacant)

Mme RICCIO demande pour quelle raison il a été signalé qu'il restait une place vacante dans certaines commissions.

Mme le Maire explique qu'un conseiller élu n'a pas prêté serment ce soir puisqu'il était excusé. Or, il ne peut pas être nommé dans une commission tant qu'il n'a pas prêté serment.

En l'absence d'autre question, la Présidente soumet les compositions susmentionnées au vote du Conseil municipal.

- **À l'unanimité, le Conseil municipal se prononce en faveur de la nomination des commissions telles que susmentionnées.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h44.



Le Secrétaire du Conseil municipal
Guillaume SCHLAEPFER



La Présidente du Conseil municipal
Catherine PICTET